

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

ADOPTION DES PROJETS DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
ET DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L. 123 du Code de l'environnement ;

VU l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences obligatoires « eau » et « assainissement » ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 19 octobre 2022.

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 2224-10 du CGCT, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) doit délimiter, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Ce choix d'assainissement collectif n'engage pas la commune sur un délai de réalisation des travaux et ne dispense pas un pétitionnaire de la mise en place d'un assainissement autonome en l'absence de ce réseau.

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées sont assurés par le propriétaire,

CONSIDERANT que la CCVH a missionné le bureau d'étude SUEZ pour réaliser les zonages d'assainissement des communes de son territoire,

CONSIDERANT que préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement après enquête publique, il convient d'adopter les projets de zonage d'assainissement collectif-non collectif,

CONSIDERANT que le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé conformément à l'article R.2224-9 du CGCT,

CONSIDERANT que les zonages de Aniane, Arboras, Campagnan, Gignac, Montpeyroux, Plaissan, Saint André de Sangonis, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Guiraud ont été finalisés et peuvent être adoptés,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les projets de zonage assainissement, dont une copie est jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander l'ouverture de l'enquête publique relative aux zonages d'assainissement et à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier,
- de soumettre le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif des communes à enquête publique selon le Code de l'environnement,
- d'autoriser le Président à organiser l'enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête
- d'imputer les dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3022

Publication le 22/11/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22/11/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9816-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



**Délibération des Schémas Directeurs d'Assainissement
des Eaux Usées et Pluviales**

Volet Eaux Usées

Zonage d'assainissement

N°	PROJET	DE	RELEVANCE ou usage actuel	DE
001	001	001	001	001

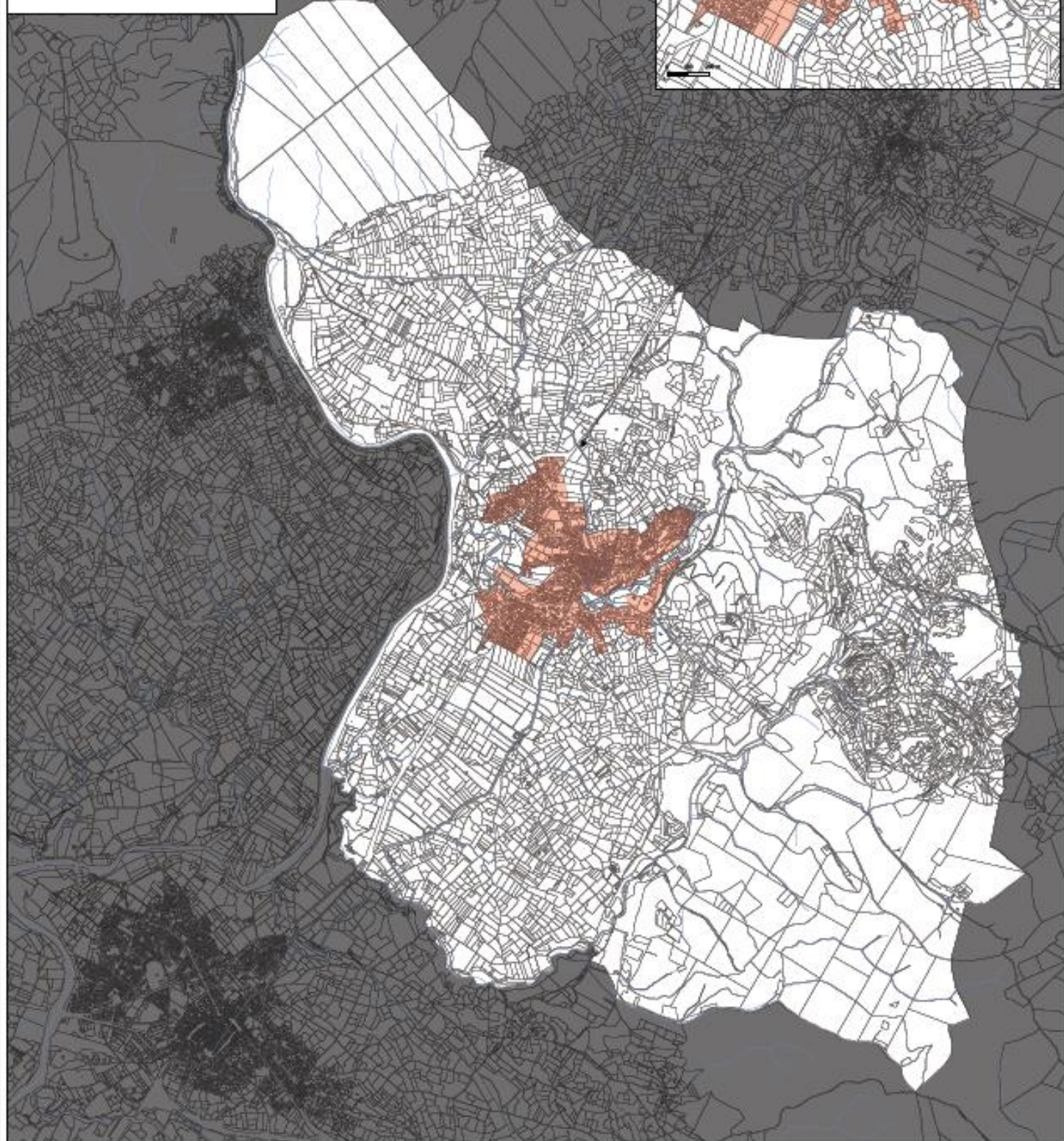
Des schémas directeurs d'assainissement

Communes : Aniane

nom de l'agence	PLANNING LOCAL	
adresse de l'agence	001	
site web	www.001.fr	

Legende

- Eau Usée
- Pluviale
- Assainissement :
 - Assainissement Collectif
 - Assainissement Non Collectif





Élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

Volet Eaux Usées

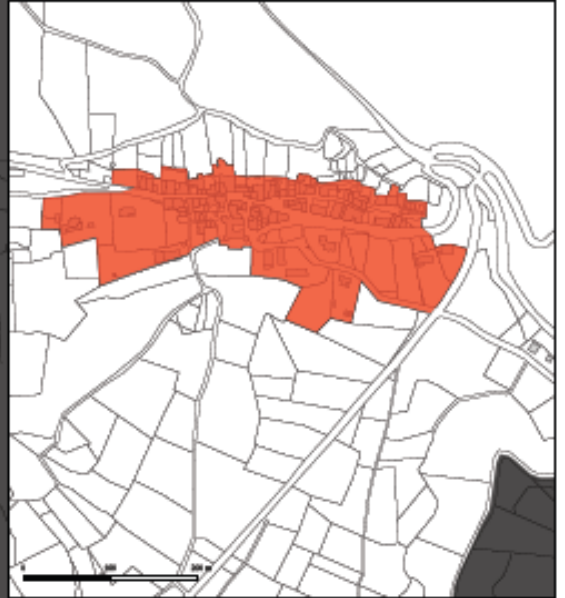
Zonage d'assainissement

1	PROJET	SC	Commune de la Vallée de l'Émerault	SP
2	PROJET	SP	Assainissement	SP
3	PROJET	SP	Assainissement	SP

Commune : Arboras		
PROJET	SC	
PROJET	SP	

Légende

	Zone d'assainissement
	Assainissement collectif
	Assainissement non collectif



CAMPAGNAN



Elaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

Volet Eaux Usées

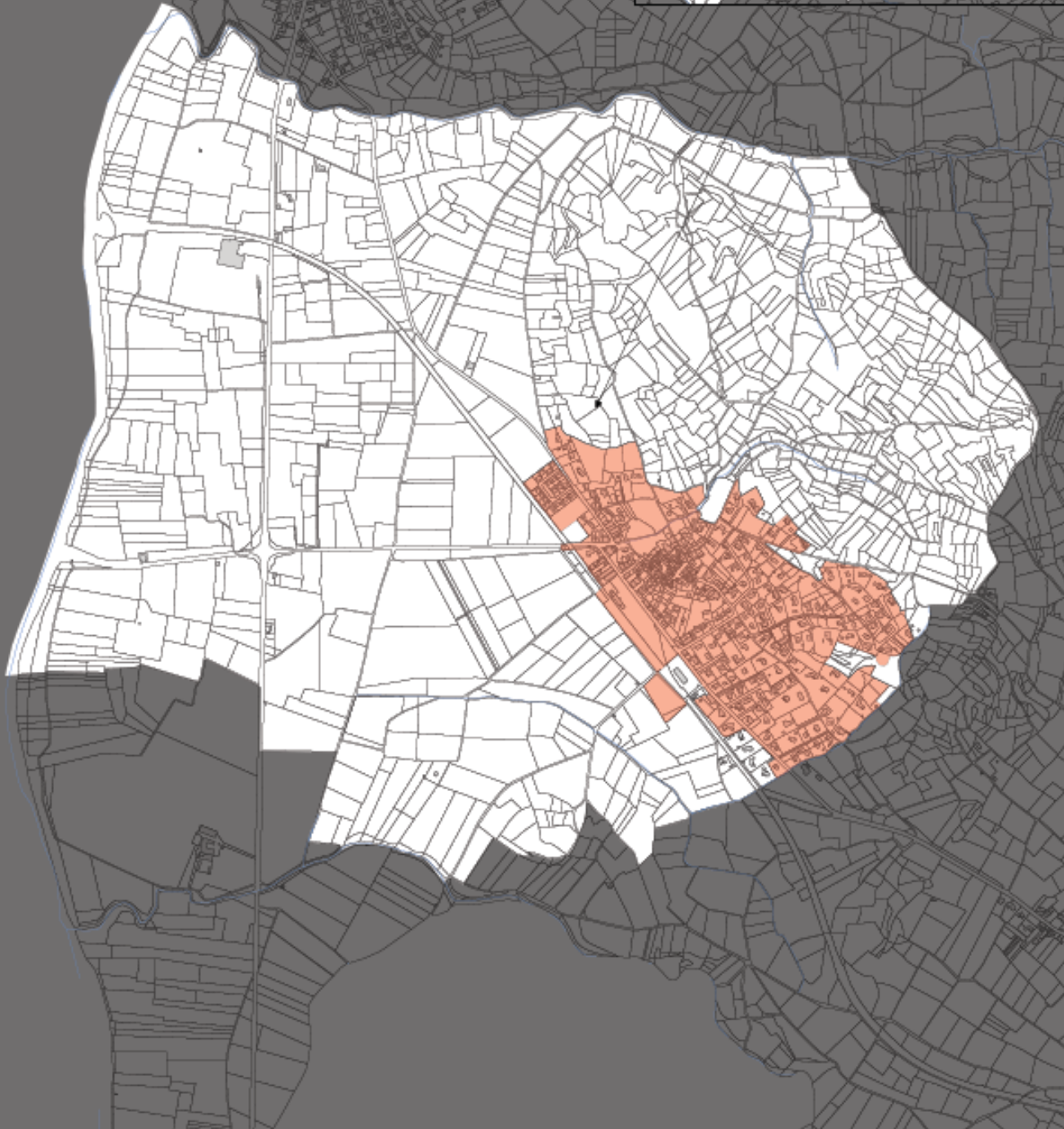
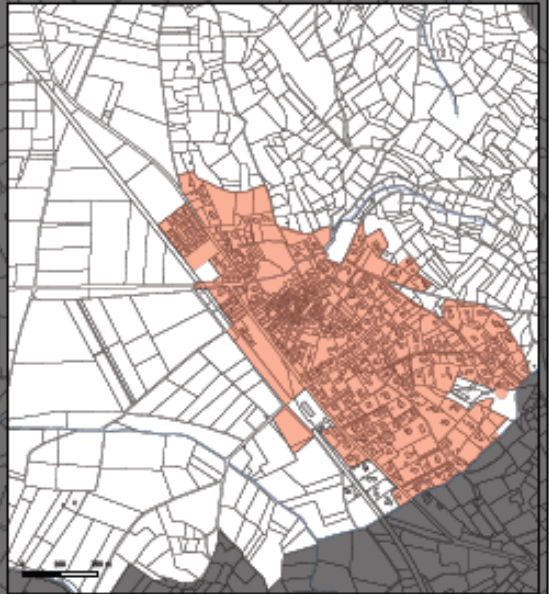
Zonage d'assainissement

N°	PROJET	DE	PRODIGES	DE	PRODIGES
1	PROJET	DE	PRODIGES	DE	PRODIGES
2	PROJET	DE	PRODIGES	DE	PRODIGES
3	PROJET	DE	PRODIGES	DE	PRODIGES

Communes / Campagnes	
PRODIGES	ALCANTARAS, ALLESTRE, ALLESTRE, ALLESTRE
PRODIGES	ALCANTARAS
PRODIGES	ALCANTARAS



Légende	
	Reseau Pluvial
	Zonage d'assainissement : Assainissement Collectif
	Assainissement Non Collectif





**Elaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement
des Eaux Usées et Pluviales**

Volet Eaux Usées

Zonage d'assainissement

1	Zone U	Zone d'assainissement unitaire	Zone U
2	Zone C	Zone d'assainissement collectif	Zone C
3	Zone N	Zone d'assainissement non collectif	Zone N

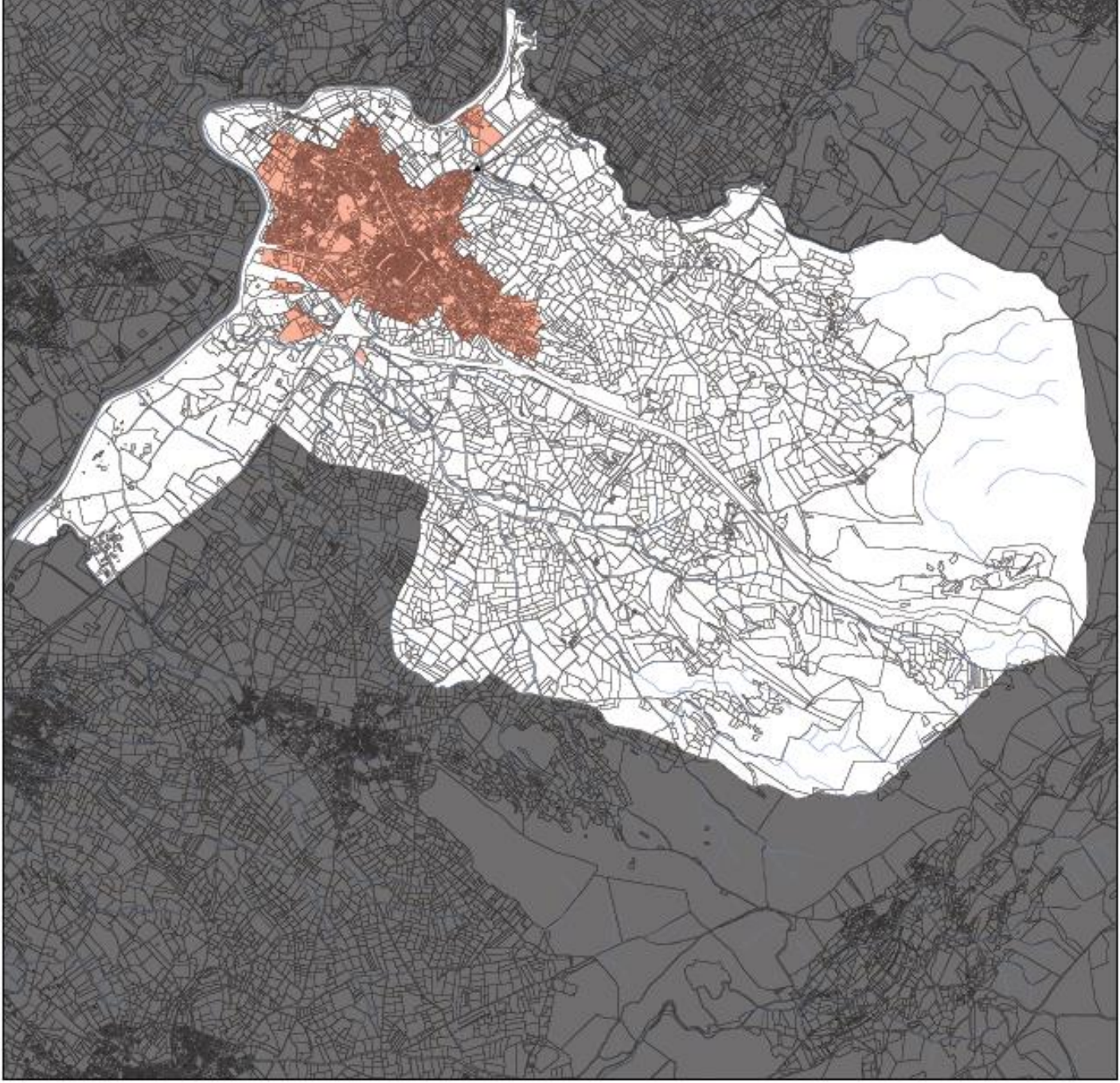
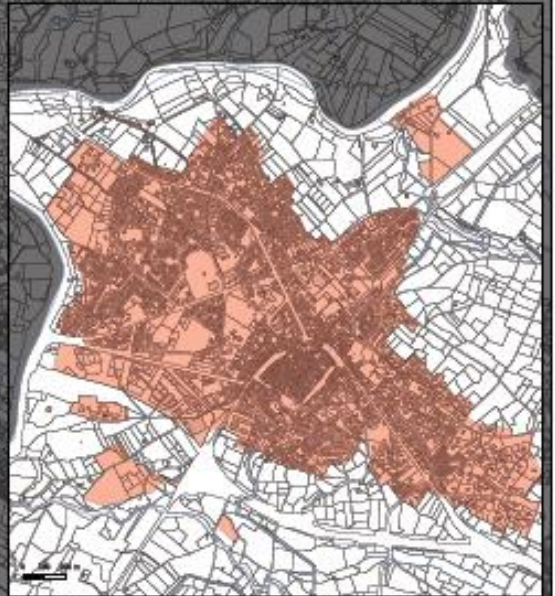
4	Zone S	Zone d'assainissement individuel	Zone S
---	--------	----------------------------------	--------

Zone d'assainissement par lotissement

Commune : Gignac

MAIRIE DE GIGNAC	ALPHONSE LAFITE	
MAIRIE DE GIGNAC	096900000	
DATE	11/11/2010	

Zone U	Zone d'assainissement unitaire
Zone C	Zone d'assainissement collectif
Zone N	Zone d'assainissement non collectif
Zone S	Zone d'assainissement individuel



MONTPEYROUX



Elaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

Volet Eaux Usées

Zonage d'assainissement

N°	PROJET	DE	PROJET	DE	PROJET	DE
1	PROJET	DE	PROJET	DE	PROJET	DE
2	PROJET	DE	PROJET	DE	PROJET	DE
3	PROJET	DE	PROJET	DE	PROJET	DE

Commune : Montpeyroux

PROJET	DE	PROJET	DE
PROJET	DE	PROJET	DE
PROJET	DE	PROJET	DE



Legend:

—	Zone d'assainissement
■	Assainissement collectif
□	Assainissement non collectif





Elaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

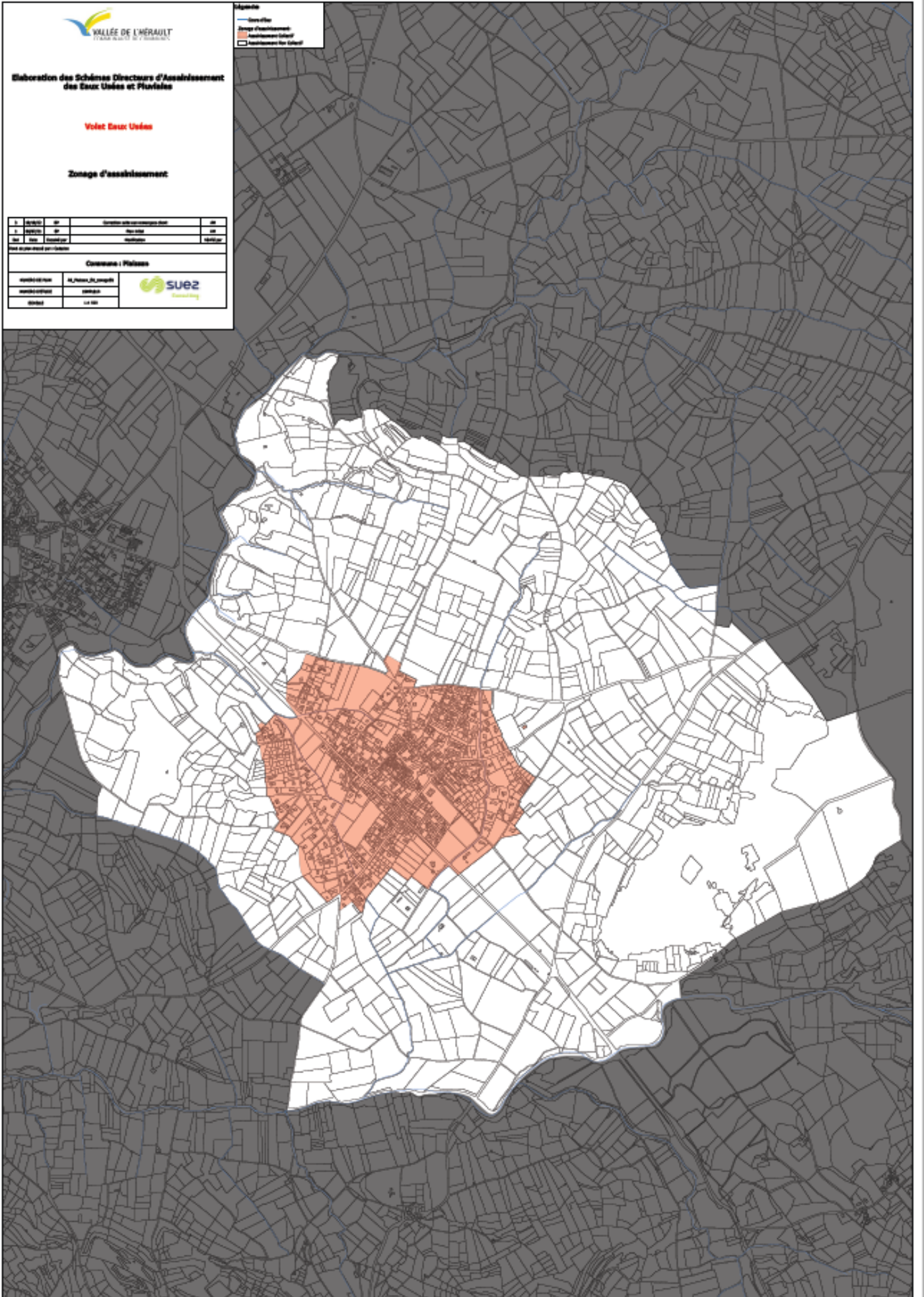
Volet Eaux Usées

Zonage d'assainissement

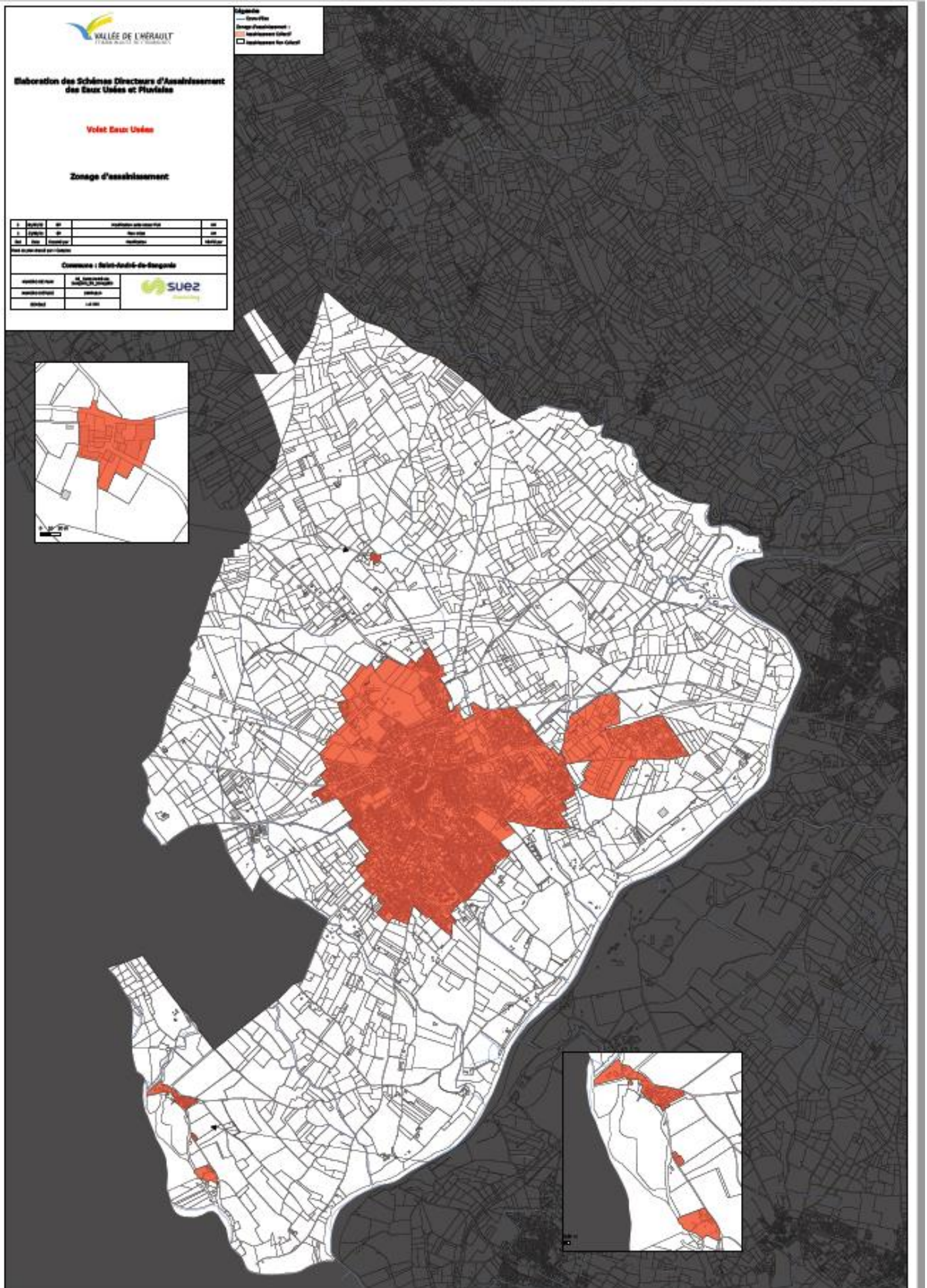
1	Assainissement collectif	Assainissement individuel	Assainissement collectif	Assainissement individuel
2	Assainissement collectif	Assainissement individuel	Assainissement collectif	Assainissement individuel
3	Assainissement collectif	Assainissement individuel	Assainissement collectif	Assainissement individuel

Commune : Plaissan		
Assainissement collectif	Assainissement individuel	
Assainissement collectif	Assainissement individuel	

—	Service
■	Zonage d'assainissement
□	Assainissement des Eaux Usées



SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS



SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE



Elaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales

Volet Eaux Usées

Zonage d'assainissement

1	100%	10	Collecte et traitement des eaux usées	10
2	100%	20	Non traitée	20
3	100%	30	Non traitée	30
4	100%	40	Non traitée	40

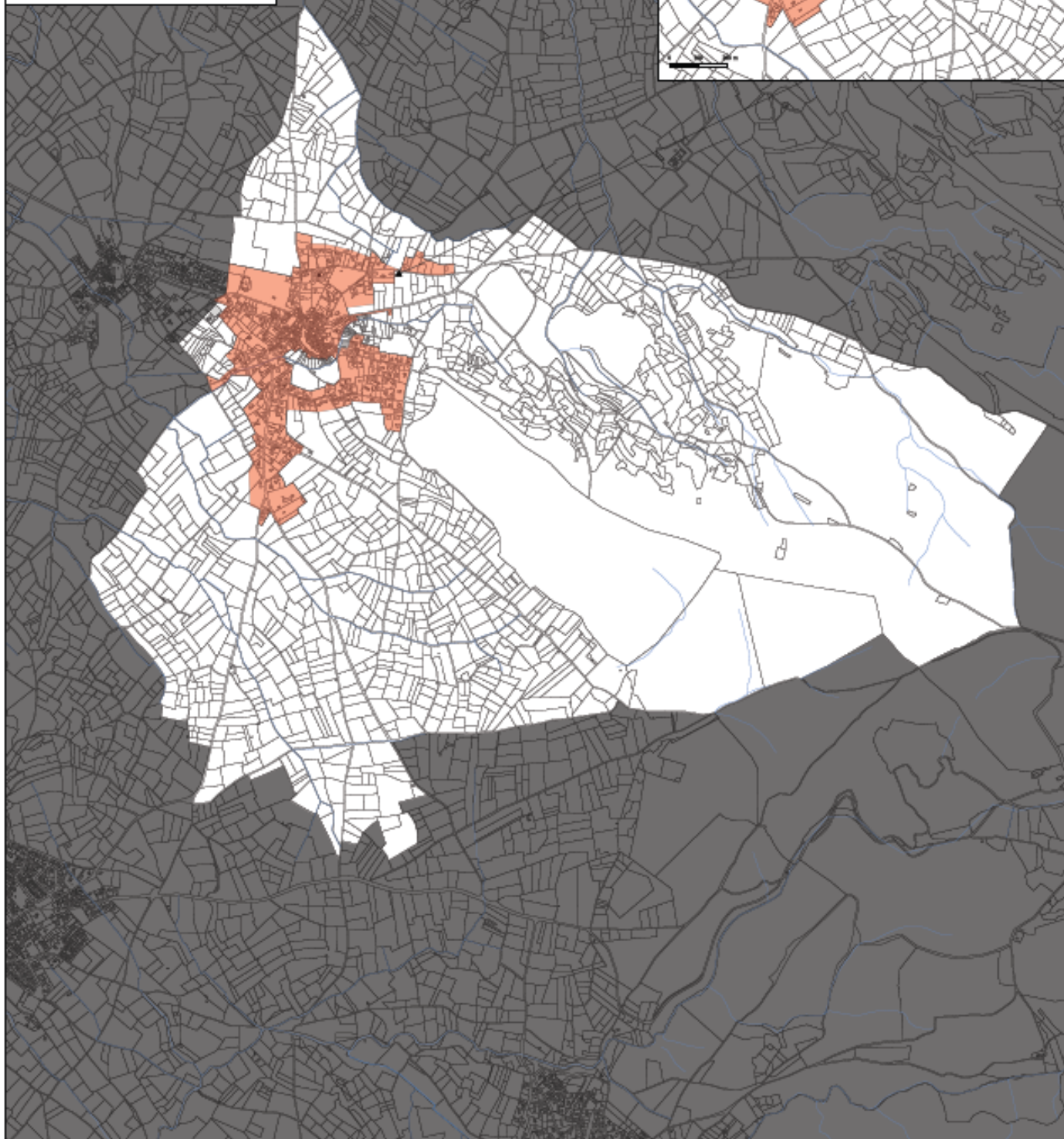
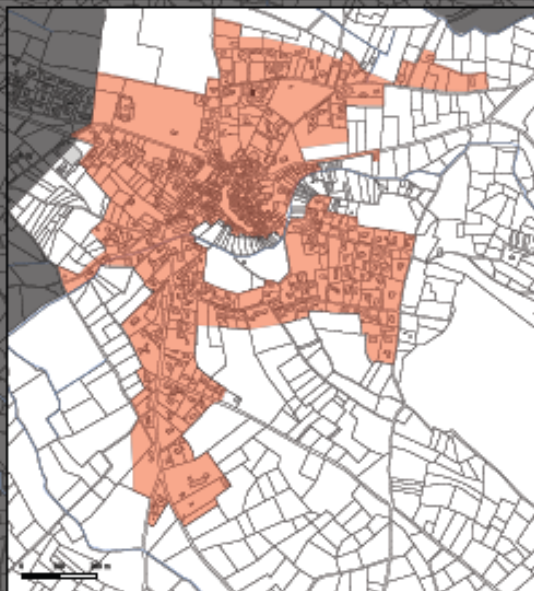
Non assainies par ailleurs

Commune : Saint-Bauzille-de-la-Sylve

responsable	Assainissement "Métropole"	
responsable	assainissement	
contact	14 300	

Legende

	Line d'été
	Zonage d'assainissement Assainissement collectif
	Assainissement non collectif



SAINT-GUIRAUD

